



# BULLETIN

## AUX POMICULTEURS

Édition du 23 février 2022

### Éditorial du président



J'ai présidé ma première assemblée le 24 janvier dernier. J'aurais aimé pouvoir vous rencontrer, mais la pandémie nous a obligés à la tenir virtuellement pour une deuxième année. Toutefois, je vous remercie pour votre participation exceptionnelle, nous étions plus de 128 producteurs et invités tout au long de l'après-midi.

Je souhaite la bienvenue à Messieurs Jean-Marc Rochon et Tim Petch au sein du conseil d'administration et également à Messieurs Joël Mckenzie, Carl-André Lauzon et Stéphane Brodeur comme administrateurs dans leur

syndicat régional. Il y a de la place pour la relève au sein des différentes instances des PPQ et des comités. N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt, ce n'est pas les défis qui manquent!

Plusieurs dossiers sont à l'agenda du conseil d'administration et des divers comités. Nous allons continuer notre travail dans le dossier de la main-d'œuvre étrangère en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles et les autres groupes horticoles dans l'orientation des trois résolutions que les producteurs ont adoptées à l'AGA. Nous allons poursuivre le travail avec l'équipe de la Direction des affaires territoriales du MAPAQ pour l'obtention du renouvellement du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec, qui est arrivé à échéance en mars 2021. Nous allons réfléchir à la structure d'opération des PPQ suite aux deux résolutions de notre AGA à ce sujet. J'ai l'intention de m'impliquer activement dans la Table filière pomicole par le biais de la planification stratégique (actuelle et future) qui, je crois, est rassembleuse et permettra à l'industrie d'avancer positivement.

Lors de l'assemblée, une augmentation des contributions a été votée majoritairement. Cette augmentation permettra d'assurer la pérennité des services offerts, mais surtout de maintenir nos outils de mise en marché.

En espérant pouvoir vous rencontrer bientôt,



## Retour sur l'AGA





## Présentation de Papilles développement

Résultats sommaires des études de consommateurs et des données Nielsen sur la pomme.

### Rapport annuel 2020-2021

Portrait des réalisations des PPQ et de l'année de commercialisation.



### Méritas Révérend-Père-Léopold

Lors de l'AGA, les PPQ ont remis le Méritas Révérend-Père-Léopold à M. Gaétan Bourgeois.

M. Bourgeois a fait sa carrière au Centre de recherche et de développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu. Secondé par son équipe de recherche en bioclimatologie et modélisation, il a œuvré dans la création et l'amélioration de modèles bioclimatiques qui permettent de mieux caractériser l'impact du climat sur les cultures

végétales et leurs ravageurs. Ces modèles ont été implantés dans le logiciel CIPRA (Centre Informatique de Prévision des Ravageurs en Agriculture), également développé par l'équipe et devenu, au fil du temps, un outil extrêmement utile pour les chercheurs, les agronomes, les conseillers pomicoles et les producteurs.

**Félicitations et merci pour votre apport au secteur pomicole!**

## Nos partenaires

### Pommier d'or



### Pommier d'argent



### Méritas Révérend-Père-Léopold



## Règlement modifiant le Règlement des contributions des producteurs de pommes du Québec

Dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes du Québec tenue le 24 janvier dernier par vidéoconférence à partir de Longueuil, une résolution sur l'augmentation des cotisations au Plan conjoint a été déposée. Les Producteurs de pommes ont soumis aux membres présentement l'argumentaire justifiant cette augmentation aux contributions.

À la suite d'une délibération des membres sur cette proposition d'augmentation et sur l'amendement de la première proposition d'augmentation faite par les Producteurs de pommes du Québec, un vote électronique eu lieu sur la résolution amendée, et la majorité des membres votants ont accepté et adopté l'augmentation des contributions au Plan conjoint. L'augmentation sera effective à



compter de la saison de commercialisation 2022-2023 et suite à l'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur les contributions par la Régie. Voici un extrait du Règlement et des clauses modifiées :

<p>chapitre M-35.1, r. 255</p> <p><b>Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec</b></p> <p><b>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</b> (chapitre M-35.1, a. 123 et 126).</p>	
<p><b>1.</b> Pour payer les dépenses faites pour l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec (chapitre M-35.1, r. 259) et des règlements, tout producteur visé par ce Plan doit payer aux Producteurs de pommes du Québec une contribution de 0,14 \$ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais ou pour la transformation. Cette contribution est toutefois de 0,10 \$ par minot de pommes qu'il vend directement à un consommateur.</p> <p>Malgré le premier alinéa, le producteur doit payer une contribution d'au moins 300 \$ par année.</p> <p>On entend par «minot» une unité de mesure de pommes équivalant à 19,05 kg ou 42 lbs.</p>	<p><b>1.</b> Pour payer les dépenses faites pour l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec (chapitre M-35.1, r. 259) et des règlements, tout producteur visé par ce Plan doit payer aux Producteurs de pommes du Québec une contribution de <b>0,16 \$</b> par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais ou pour la transformation. Cette contribution est toutefois de <b>0,12 \$</b> par minot de pommes qu'il vend directement à un consommateur.</p> <p>Malgré le premier alinéa, le producteur doit payer une contribution d'au moins 300 \$ par année.</p> <p>On entend par « minot » une unité de mesure de pommes équivalant à 19,05 kg ou 42 lbs.</p>
<p><b>2.</b> Pour payer les dépenses faites pour la promotion, la recherche et le développement, tout producteur doit payer aux Producteurs de pommes une contribution de 0,24 \$ par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais et de 0,03 \$ par minot de pommes produites pour la transformation. Ces contributions ne s'appliquent pas aux ventes que le producteur fait directement à un consommateur.</p>	<p><b>2.</b> Pour payer les dépenses faites pour la promotion, la recherche et le développement, tout producteur doit payer aux Producteurs de pommes une contribution de <b>0,25 \$</b> par minot de pommes produites pour être mises en marché à l'état frais et de <b>0,04 \$</b> par minot de pommes produites pour la transformation. Ces contributions ne s'appliquent pas aux ventes que le producteur fait directement à un consommateur.</p>

**Votre conseil d'administration**



**Président des PPQ**    Éric Rochon

#### **Laurentides**

Alexandre Simard    **P**  
Jean-Marc Rochon    **VP**

#### **Les Frontières**

Mario Bourdeau    **P**  
Tim Petch    **VP**

#### **Vallée Montérégienne**

Sébastien Morissette    **P**  
Charles Choquette    **VP**

#### **Québec**

François Turcotte    **P**  
François Blouin    **VP**

## **Nouvelles en vrac**

### **Liste des agents autorisés**

La liste en vigueur des agents autorisés 2021-2022 en date du **7 février** est disponible sur notre site Internet.

[Télécharger la liste](#)

---

### **DEUXIÈME RAPPEL**

#### **Déclaration de production**

Vous avez reçu, le 29 novembre dernier, vos relevés de plan conjoint ainsi que la **déclaration de production pour la récolte 2020**. N'oubliez pas de la remplir.

Les ventes directes doivent également être inscrites dans la déclaration de production; elles seront comparées et facturées selon les volumes déclarés à La Financière agricole.

Pour les cidriculteurs, bien indiquer vos pommes utilisées à la fabrication du cidre dans la case à cet effet (en vert).

Veillez contacter [Catherine Kouznetzoff](#) pour toutes questions à ce sujet.

QUANTITÉ DE MINOTS PRODUITS :	TOTAL Minots	VENTE AUX AGENTS AUTORISÉS Minots	VENTE DIRECTE AUX CONSOMMATEURS Minots	POMMES TRANSFORMÉES À LA FERME- Minots	
				CIDRE	AUTRES
Pommes hâtives destinées à l'état frais		1	2	3	4
Pommes hâtives destinées à la transformation					
Pommes tardives destinées à l'état frais					
Pommes tardives destinées à la transformation					

1. Toute vente de pommes faite à un emballer ou à un acheteur (transformateur, courtier, grossiste, regroupement régional, détaillant etc.). Cela correspond aux pommes inscrites sur votre relevé du plan conjoint 2019.

2. Toute vente de pommes faite directement aux consommateurs (autocueillette, kiosque à la ferme, etc.).

3. Toute pomme transformée par le producteur pour la fabrication de cidre.

4. Toute pomme transformée par le producteur en d'autres produits en vue de leur mise en marché (notamment, vinaigre, tartes, compotes, etc.).



La Financière agricole du Québec

### **Concours Tournez-vous vers l'excellence!**

La Financière agricole du Québec invite la relève agricole à participer au concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

La période d'inscription est ouverte, et ce, jusqu'au jeudi 28 avril prochain.

Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur [la page Web du concours](#). Il n'y a qu'un seul formulaire à remplir. Les critères d'admissibilité y sont précisés ainsi que la procédure simple pour faire valider son dossier auprès du centre de services de la région des candidats, et pour nous acheminer le tout.

Ce concours offre, entre autres :

- Une visibilité nationale pour les entreprises
- 13 000 \$ en bourses chaque année
- jusqu'à cinq gagnants par édition
- une belle reconnaissance du travail des agriculteurs

**IMPORTANT**

## **Sondage pour connaître la réalité des**

Dans le but de connaître la réalité des pomiculteurs québécois dans le contexte de l'application des distances d'éloignement par rapport aux immeubles protégés (article 52 du Code de gestion des pesticides), le ministère de l'Environnement a élaboré ce court sondage. Avec votre collaboration, il sera en mesure d'orienter plus adéquatement **sa réflexion à l'égard des prochaines consultations réglementaires.**

L'article 52 du Code de gestion des pesticides est entré en vigueur en 2008. Comme vous le savez, son objectif est d'éviter l'exposition de la population lors de l'application de pesticides effectuée au moyen d'un équipement terrestre générant une dérive importante (pulvérisateur à jet pneumatique ou à jet porté).

Notez que ce sondage est confidentiel et ne servira qu'à brosser un portrait de la réalité terrain.

Répondre au sondage

---

## Sondage McGill

Des chercheurs de l'Université McGill recrutent des participants à un sondage! Les résultats aideront à comprendre les effets de différents canaux et normes de vente sur les taux de perte de fruits et de légumes. Si vous participez, sachez que vos réponses seront totalement anonymes.

Pour en savoir plus, communiquez avec [Xiaoyi Huang](#) ou la [Pr<sup>e</sup> Mary Doidge](#).

Sondage en version :

- [Française](#)
- [Anglaise](#)

---

## Offres de cours de l'U+

- Les ressources humaines, une priorité en agriculture – à partir du 14 mars
- Culture de la pomme et démarrage d'un verger – 23 et 24 mars
- Taillage des végétaux – arbustes et arbres fruitiers – 30 mars



- Implantation d'un verger d'arbres fruitiers en régie biologique et contrôle des ravageurs (en ligne) – 1<sup>er</sup> et 2 avril
- Pesticides: protégez vos cultures, protégez votre santé (webinaire gratuit, en tout temps)
- Transférer son entreprise agricole, ce qu'il faut savoir – gratuit, en tout temps

## Sujets discutés au CA du 15 février

### Mise en marché

- Convention de mise en marché avec les emballeurs de pommes du Québec
- Année de commercialisation 2020-2021
- Programme d'inspection

### Promotion

- Campagne de promotion 2021-2022
- HRI
- Portes ouvertes sur les fermes de l'UPA – édition 2022

### Planification stratégique

- Suivi des projets en cours
- 1<sup>er</sup> comité chaînes

### Sécurité du revenu et modernisation des vergers

- Comité de sécurité du revenu – octobre et novembre 2021
- Programmes FADQ – Volets 1 et 2
- Programme de modernisation

### Finances

- Approbation des états financiers du Plan conjoint au 30 novembre 2021
- PPA campagne 2022-2023

### Recherche et pesticides

- RECUPOM
- Plan d'agriculture durable MAPAQ
- Webinaires du Réseau-pommier
- Congrès VIA Champs libres

### National

- Résolutions AGA du CCH 2021

### Administration

- Retour sur l'AGA
- Résolutions AGA
- Comité de liaison avec Les Producteurs de cidre du Québec
- Table bio de l'UPA
- Rapport d'évaluation périodique 2014-2018 de la RMAAQ

## Recherche & innovation

### Webinaires horticoles du MAPAQ et Réseau-pommier

- [Webinaire Protection contre le gel \(24 février\)](#)
- [Webinaire Réseau-pommier \(15 mars\)](#)



### Congrès VIA Champs libres 2022

Les Producteurs de pommes du Québec sont fiers d'être le partenaire cette année du Congrès VIA Champs libres qui aura lieu en virtuel les 17 et 18 mars prochain.

Plusieurs conférences sont intéressantes pour les pomiculteurs, et nous vous invitons à consulter la programmation et à vous inscrire.



[Consulter la programmation de Champs libres](#)

### Colloque sur la gestion de l'eau à la ferme

Faites le point sur l'état des connaissances pratiques axées sur les besoins en eau ainsi que sur les enjeux d'approvisionnement pour les entreprises agricoles.



**CRAAQ**

CULTIVER L'EXPERTISE  
DIFFUSER LE SAVOIR

[Consulter la programmation](#)

# Promotion

Campagne Pommes Qualité  
Québec en collaboration avec  
Aliments du Québec

## Affichage en magasin

Avez-vous vu cette affiche dans la section des pommes d'un magasin d'alimentation au cours des dernières semaines? L'affiche rappelle aux consommateurs de choisir des pommes d'ici en repérant le logo Pommes Qualité Québec.



---

## Magazine 5-15

Dans l'édition de février 2022 actuellement disponible en magasin, une succulente recette de hauts de cuisse de poulet braisés aux pommes est présentée. Une autre façon d'inviter les consommateurs à choisir des pommes d'ici, même en hiver!



# Événements à venir

**7 mars** : Comité prix frais

**10 et 11 mars** : AGA du CCH

**15 mars** : 2e Sommet agroenvironnemental

**30 mars** : AGA de FERME

**5 au 7 avril** : Expo-Congrès de l'ACDFL (CPMA)

**Les Producteurs de pommes du Québec**

555, boul. Roland-Therrien, bureau 365

Longueuil, Québec J4H 4E7



[Communiquer avec un membre de l'équipe](#)

[450 670-0540](#)

[Se désabonner](#)

mailer lite